



S.D.P.M

SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

Cédric MICHEL
Président National

14 clos de la Haute Lande
33125 HOSTENS
☎ 0.826.81.68.93
☎ 05.24.84.12.27

president@sdpm.net



LRAR
M6 21/01/13

MAILS + LRAR

PARIS, le 21 janvier 2013.

**Monsieur Président Groupe M6
Albert FRERE
89, avenue Charles de Gaulle
92275 NEUILLY SUR SEINE CEDEX**

**Objet :
Dénigrement de la Police Municipale**

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Monsieur le Rédacteur en chef,

Je viens par la présente vous exprimer mes plus vives protestations concernant votre reportage consacré à la Police Municipale, diffusé le dimanche 20 janvier 2013 en deuxième partie de soirée, dans le cadre de l'émission « Enquête Exclusive ».

Si une première partie de ce reportage, consacré quelques minutes à la Police Municipale de Nice, est relativement positif, le reste du reportage n'est qu'une succession de situations anecdotiques, défavorables à l'image de notre profession, parsemés d'erreurs, d'approximations, ou d'omissions. Votre reportage n'est pas équilibré, et l'information diffusée n'est absolument pas impartiale.

Je conteste notamment :

WWW.SDPM.NET

- **le reportage sur la Police Municipale de MIRAMAS**

Vous avez volontairement mis en exergue que l'agent de police municipale était rentré dans notre corps, parce qu'il n'avait pas pu rentrer en Police Nationale.

Ce fait sous-entend que les Policiers Municipaux auraient un niveau inférieur à leurs homologues de la nationale.

Or, il est volontairement omis que le diplôme du brevet n'est exigé que pour passer le concours d'agent de police municipale et que celui-ci est d'un niveau aussi élevé, sinon plus, que celui de la Police Nationale. Je rappelle que s'agissant de la Gendarmerie, il n'y a pas de concours, mais un examen.

Il est volontairement omis, que le concours est suivi d'une nomination et d'un stage d'un an, comprenant une formation théorique et pratique.

Je rajoute, que la Police Nationale peut être intégrée via les cadets de la république ou les adjoints de sécurité, sans concours, et qu'ils sont armés.

Nombre de Policiers Municipaux sont issus de la Police Nationale, de la Gendarmerie ou des forces armées, et nombre également n'ont pu intégrer nos rangs, malgré leur origine, à cause d'un échec au concours d'entrée.

→ Sur ce point, votre reportage porte une image tronquée de la réalité.

Votre reportage montre des dysfonctionnements de ce service, notamment la collaboration avec la Police Nationale d'Istres, ou encore le manque de reconnaissance de la part d'une partie de la population. Seulement, aucune analyse n'est effectuée de ces faits, la parole contradictoire à ce sujet, n'est ni donnée aux syndicats, ni à l'autorité politique afin de permettre à l'auditeur d'appréhender avec justesse la problématique de ce service.

→ Là encore, vous avez failli à votre mission d'enquêteur journalistique.

- **le reportage sur la Police Municipale de CALUIRE ET CUIRE :**

Vous avez volontairement « ciblé » un agent de police municipale dont vous avez noté son comportement « fougueux ». Vous avez mis en exergue les remarques lors de sa formation à l'armement et finalement un incident qui l'a amené à être écarté de ses fonctions... pour être reclassé comme chauffeur du service des « boueux ».

Seulement vous vous êtes abstenus, lors de cette formation, de mettre en avant les qualités de calme et de professionnalisme d'éventuels autres stagiaires. Il y avait notamment, une agent qui est arrivée 1^{ère} de la session de formation : aucun mot à ce sujet.

→ Vous n'avez apporté lors de ce passage qu'un point de vue négatif. Vous avez, encore une fois, manqué à votre déontologie d'apporter une information objective.

Lors de ce reportage, vous indiquez que le revolver « 38 spécial » serait plus facile à manier que celui de la Police Nationale. Cette remarque péjorative est totalement gratuite et dénuée de fondement. Certains policiers municipaux sont équipés de pistolets automatiques, qui sont aussi difficile à manier que ceux équipant les forces de police d'état. En outre, ces dernières étaient équipées jusqu'à récemment de revolvers.

→ Encore une remarque qui fait passer les Policiers Municipaux pour des sous-policiers dont le niveau serait contestable et ce de manière totalement gratuite.

- **le reportage sur la Police Municipale d'AMIENS :**

Ce reportage parle de lui-même : il met en avant une policière municipale accomplissant une prétendue mission de « police de proximité » qui s'apparente plus à une mission de médiation sociale que celle de la police municipale. Bien entendu, son autorité est bafouée et il est démontré la totale inefficacité de cette forme de « police » qui n'en est pas une.

Vous avez commis une grave faute, car vous n'avez pas respecté la parole contradictoire.

En effet, la Politique de Sécurité de cette ville est vivement contestée par les agents de police municipale de la ville d'AMIENS, eux-mêmes, dont le SDPM !

Le SDPM est intervenu à maintes reprises dans la presse pour dénoncer la situation. L'ensemble de ces éléments ont été transmis à M. Mickaël LEFRANCOIS de la société de production.

Aucun élément à ce sujet n'a été repris.

- **Conclusions de votre prétendue enquête :**

Votre prétendue enquête a mis en avant le professionnalisme de la Police Municipale de Nice, durant quelques minutes pour être très rapidement et totalement anéantie par une succession de situations totalement défavorables à l'image de la police municipale, sans esprit contradictoire.

Après avoir voulu démontrer la « chienlit » de la Police Municipale, vous apportez de manière non contradictoire, la solution HAVRIN, comme s'il était en était le « messie » ou le gardien incontesté du savoir en la matière.

Or, la méthode HAVRIN, appliquée à la Police Municipale, est largement contestée dans nos rangs, dans les syndicats et dans la classe politique.

Là encore, aucun esprit contradictoire n'a été apporté en donnant la parole à l'un de ses contradicteurs politiques ou syndicaux.

Laissez-moi vous dire, que dans de nombreux endroits où la méthode « Havrin » ou approchant, a été appliquée, l'insécurité a augmenté : à TOULOUSE, en premier lieu.

Dans de nombreux endroits, où la Police Municipale a été développée, professionnalisée, et utilisée comme une véritable police de proximité, de manière intelligente, l'insécurité a reculé.

La partialité de votre reportage est d'autant plus démontrée que vous n'avez pas mis en valeur les nombreux services spécialisés qui composent la Police Municipale, tels que : brigades canines, VTT, équestres, environnement, fluviales, montagnes etc...

Vous n'avez pas non plus mis en valeur, les très nombreux services de police municipale en milieu rural, ou en zone gendarmerie, qui assurent une véritable police de proximité au quotidien, en assurant la protection de la population tout en faisant respecter la Loi.

Il apparaît également que de nombreuses images concernant d'autres services de Police Municipale ont été mises de côté (par ex : Courcouronnes).

Il est donc démontré que votre reportage a suivi une stratégie de dénigrement pour présenter au final, une solution idéologique, celle de M. HAVRIN, sans esprit contradictoire.

J'estime que vous avez manqué à vos devoirs déontologiques, que votre enquête n'est ni objective, ni contradictoire, mais véritablement partielle et s'apparente à du dénigrement dont votre responsabilité est susceptible d'être engagée au titre de l'article 1382 et suivants du Code Civil.

Je vous informe que je remets le dossier entre les mains de notre avocat, Me Candice DAL MASO, au Barreau de Paris.

Je souhaite d'urgence un rendez-vous avec votre direction, en présence de nos conseils respectifs.

Veillez agréer, Monsieur le Président et autres, l'expression de mes salutations distinguées.

***Le Président National,
Cédric MICHEL***

SYNDICAT DE DEFENSE DES
POLICIERS MUNICIPAUX
LE PRESIDENT, C. MICHEL
14 CLOS DE LA HAUTE LANDE
33125 HOSTENS

